



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Renforcement des dispositions sanitaires

GOSIER, LE 29 SEPTEMBRE 2020 — Suite au classement de la Guadeloupe en zone d'alerte maximale par le Gouvernement, la ville du Gosier renforce ses mesures de prévention.

À compter du 29 septembre, la réception physique du public sera suspendue sauf nécessité absolue et les démarches seront assurées par voie téléphoniques et par mail.

Pour le paiement de la restauration scolaire, de la garderie et des accueils de loisirs, les parents d'élèves devront privilégier le portail famille à partir du site internet *villedugosier.fr*.

Pour les personnes qui n'ont pas accès à internet ou qui souhaitent payer en espèces, elles devront contacter le guichet de la régie pour une prise de rendez-vous au 0590 47 05 68 ou 0690 (numéro du portable du régisseur).

Le paiement du droit de place pour le marché se fait uniquement sur rendez-vous avec le régisseur au 0590 47 05 68 ou (idem).

L'inscription et le paiement aux activités sportives se font uniquement sur rendez-vous au 0590 47 64 79.

Le paiement du transport scolaire pour les établissements desservis par le SMT s'effectue directement sur le site *syndicatmixtedestransports.fr* et pour ceux concernés par la part régionale prendre rendez-vous au 0590 47 05 68.

Les demandes d'aides sociales se feront par voie dématérialisée; il est demandé de privilégier les envois par mail. Pour les personnes ne disposant pas d'accès internet, il sera proposé un rendez-vous en contactant le CCAS au 0590 84 99 20

Contact Presse :

Ingrid SSOSSE ISMAIN | 0590 84 99 26 | 0690 91 84 14 | Email : issosse@villedugosier.fr